

Macron veut nous voler l'élection 2022 avec ses machines à voter

écrit par Jacques Guillemain | 9 novembre 2021



Eric Zemmour, qui bouscule l'establishment et qui ne traîne aucune casserole, peut-il être victime d'une machination politique ou d'une fraude électorale ? Inutile de bêler au complotisme, car il est permis de s'interroger. Tout le système en place rêve de le torpiller.

La menace d'inéligibilité et la fraude électorale sont deux dangers qu'il serait bien naïf d'écarter. La crise sanitaire

serait prétexte à instaurer le vote électronique ou le vote par correspondance, ce qui ouvrirait un boulevard pour la fraude.

Et faudra-t-il un passe sanitaire pour aller voter ? Risque d'entourloupe dit Zemmour.

Fabien Roussel veut durcir la loi Gayssot pour rendre inéligible les candidats condamnés pour racisme. Dans son viseur, Zemmour. Ce bon démocrate qui pèse 2% a lancé une procédure parlementaire qui sera examinée début décembre. A suivre...

En 2017, **François Fillon** a été victime d'une machination médiatico-judiciaire qui l'a littéralement broyé, alors que son élection était jugée « imperdable » par la droite.

En 2016, en Autriche, **Norbert Hofer**, candidat du FPÖ, le RN autrichien, largement en tête avec 80% des bulletins dépouillés, perdait l'élection présidentielle avec les **bulletins par correspondance**, cette porte ouverte à toutes les magouilles.

En 2020, c'est **Donald Trump** qui s'est fait voler sa victoire, à la suite d'une fraude massive, suivie de centaines de plaintes auxquelles aucun juge n'a voulu donner suite, y compris les juges républicains de la Cour Suprême des Etats-Unis. Assez ahurissant !

Cette fraude a notamment été possible en truquant les **machines à voter Dominion**, qui basculaient automatiquement certains votes en faveur de Trump chez le candidat Biden. On estime à huit millions de voix ces transferts qui ont fait basculer l'élection.

Le soir du vote, Trump était largement gagnant, prêt à fêter sa victoire, quand il a annoncé l'arrêt du dépouillement dans certains Etats clés. On connaît la suite, l'élection fut pipée et la fraude enterrée au niveau planétaire. **Les mondialistes**

anti-Trump avaient gagné.

Tous ceux qui ont dénoncé la fraude ont évidemment été traités de complotistes. Mais s'il n'y a pas eu de fraude, pourquoi aucun juge n'a voulu instruire les plaintes, afin de démontrer que l'élection était parfaitement juste et équitable ? **Leur obstruction systématique est bien une preuve de fraude.**

Ces trois exemples récents, montrent que les machinations politiques et la fraude électorale sont bien des réalités, y compris dans les démocraties occidentales, soi-disant modèles de justice.

Le vote par anticipation à l'aide de machines à voter, voulu par Macron pour 2022, est un véritable danger pour la démocratie, un passeport pour la fraude électorale de masse.

https://www.francetvinfo.fr/elections/presidentielle/vrai-ou-fake-le-vote-par-anticipation-a-l-aide-de-machines-a-voter-facilite-t-il-la-fraude-electorale_4300337.html

Des études américaines ont démontré que la fraude électorale électronique était possible. En France, si des anomalies sont constatées, aucune fraude n'a été rapportée. Le système pâtit toutefois d'un manque de transparence.

Je reprends en quasi-totalité le texte du lien ci-dessus :

« La manœuvre a provoqué un tollé. **Le gouvernement a déposé un amendement au Sénat mardi 16 février, afin d'introduire le vote par anticipation pour la présidentielle de 2022.** Le texte proposait que ce vote ait lieu la semaine précédant le scrutin, à une date fixée par décret. Les électeurs se rendraient alors dans certains bureaux de vote de certaines communes, dont la liste aurait été arrêtée par le ministre de l'Intérieur, pour **voter par anticipation sur des machines.**»

« Cette proposition a attiré les foudres des politiques de tous bords, y compris au sein de la majorité présidentielle.

Un argument lui a été opposé, par l'extrême droite en particulier.

“Les machines à voter – a fortiori par anticipation – sont un des moyens connus pour truquer les résultats électoraux”, a affirmé François Asselineau, le président de l'UPR.

“Quel besoin de faire ça sinon frauder ?” a renchéri le chef de file des Patriotes, Florian Philippot.

Pour Nicolas Dupont-Aignan, le patron de Debout la France, cela ne fait aucun doute : ***« Emmanuel Macron veut nous voler l'élection présidentielle. (...) Notre démocratie est en danger de mort ! »***

L'amendement a été massivement rejeté par les sénateurs, mercredi 17 février, en commission, mais les accusations demeurent.

Des risques de fraude pas avérés, ose dire le ministère de l'Intérieur.

Les machines à voter ont été introduites en France en 2002, mais elles font l'objet d'un moratoire, qui empêche de nouvelles communes d'y recourir, depuis 2007. Lors de la présidentielle et des législatives de 2017, seules 66 communes les utilisaient encore.

Le ministère de l'Intérieur assure que *“les risques de fraude ou de défaillance n'ont jamais été avérés sur les anciens modèles de machines à voter (toujours utilisés)”*.

Beauvau fait valoir que les appareils ***“ne sont reliés à aucun réseau”***. Les machines de vote *“ne possèdent aucun mode de communication filaire ou sans fil”* et *“ne sont pas non plus reliées entre elles”*. Elles sont donc *“totalement hermétiques aux intrusions à distance”*. L'Intérieur garantit aussi qu'*“un système contrôle l'intégrité du code exécuté”* et *“empêche”* son piratage par clé USB ou carte mémoire, par exemple.

Pour le ministère, *“un accès physique”* à la machine – « *une intervention lourde sur le matériel* » – serait *“la seule façon”* de la *“détourner”* de son bon fonctionnement. Beauvau précise que des *“scellés”* sont posés sur les appareils pour s’assurer qu’ils n’ont pas été ouverts entre le moment de leur configuration pour l’élection et le jour du vote. Dans les communes équipées, les maires doivent s’assurer que le stockage de leurs machines à voter est sécurisé entre les scrutins. Lorsque celles-ci sont manipulées, elles doivent l’être par deux personnes au moins. Ces manipulations doivent être retranscrites dans un livret et les scellés doivent être posés, comme l’indique une circulaire diffusée à l’occasion du premier tour des municipales de mars 2020.

Mais en 2017, le ministère de l’Intérieur n’était pas aussi affirmatif

En 2017, la place Beauvau reconnaissait un *“niveau élevé de risque cyber”*, **exposant les élections à des cyberattaques**, à cause de l’obsolescence des machines, mais aussi parce que leur paramétrage avant le scrutin impliquait une intervention humaine potentiellement dangereuse.

“Des preuves de fraudes, il n’y en a pas, parce qu’on ne peut pas les voir”, balaie d’emblée Chantal Enguehard, maîtresse de conférences au département d’informatique à l’université de Nantes. L’informaticienne dénonce un système de vote ***“totalement opaque”***.

Elle illustre son propos : *“Imaginez une élection avec des bulletins papier et une urne. Le soir, vous voyez arriver des employés d’une entreprise privée qui partent avec l’urne, qui s’enferment dans une pièce et vous disent : « Attendez une heure et on vous donne les résultats. »* Pour l’universitaire, ***“c’est exactement ce qui se passe avec les machines à voter : le dépouillement n’est plus public”***.

“Personne ne peut savoir ce qui s’est passé dans l’ordinateur

de vote pendant son utilisation : ni les électeurs, ni les membres du bureau de vote, ni la puissance publique.”

Si elle ne dispose pas de preuves de fraude, Chantal Enguehard assure que la liste des incidents techniques liés au vote électronique est *“longue comme le bras”*.

L’ Observatoire du vote, qui produit depuis 2007 un rapport par élection, note une anomalie constante : à chaque scrutin, il y a un écart entre les votes exprimés et les émargements. **Cette différence est en moyenne trois à cinq fois plus importante dans les bureaux où des ordinateurs de vote sont installés.**

L’informaticienne dresse un autre constat, dans une synthèse publiée par la revue scientifique [*Interstices*](#), en 2017 : lorsque des machines de vote sont utilisées, les bulletins blancs sont deux fois plus nombreux en moyenne. Elle émet plusieurs hypothèses pour l’expliquer. L’option “vote blanc” est peut-être plus explicite ou bien les électeurs ont du mal à se servir de l’outil et votent blanc par défaut. Peut-être doutent-ils du secret de leur vote électronique ? Ou peut-être que la machine transforme leur vote... En tout cas, rien ne peut prouver que ces anomalies soient dues à des manipulations volontaires du vote électronique.

Une fraude possible démontrée par piratage

Aux Etats-Unis, des chercheurs ont démontré que la fraude était possible. Des scientifiques de l’université de Princeton ont réussi à pirater un ordinateur de vote en une minute, selon une étude (*PDF en anglais*) publiée en 2006. En 2018, des universitaires de Berkeley ont, eux, analysé les résultats d’une élection locale en Géorgie.

Leur étude a montré que des bulletins de vote n’avaient pas été enregistrés par les machines. Cette anomalie était en outre plus fréquente dans les bureaux de vote comptant une plus forte proportion d’électeurs afro-américains. Selon les

chercheurs, **ces bizarreries ne pouvaient raisonnablement pas être attribuées au hasard.**

“Sécuriser le vote sur des machines et sur internet, c’est extrêmement difficile”, reconnaît Pierrick Gaudry, chercheur au CNRS rattaché au Loria, le laboratoire de recherche en informatique de l’université de Nancy. Il faut en effet parvenir à concilier deux objectifs. *“En tant qu’électeur, il faut que personne ne connaisse mon vote, mais il faut aussi que je sois convaincu que mon vote a bien été pris en compte et qu’il n’y a pas eu de manipulation”,* résume-t-il.

“C’est vraiment difficile d’avoir le même type de garanties avec le vote électronique que celles qu’on a avec le vote à l’urne, extrêmement robuste et d’excellente réputation, tel qu’on le pratique en France.”

Comment résoudre ce casse-tête ? *« Aux Etats-Unis, où ces machines sont énormément utilisées, ils ont recours à des méthodes annexes pour avoir des garanties, explique Pierrick Gaudry. De plus en plus, les machines vont imprimer un bulletin papier qui va être mis dans une urne. »* La cryptographie pourrait aussi aider les électeurs à avoir confiance dans ce vote électronique. *“Chaque électeur, au moment où il vote, récupérerait un code de suivi et pourrait vérifier via une page internet que son bulletin a bien été mis dans l’urne”,* envisage le chercheur. Donner à un électeur une preuve de son vote pourrait paradoxalement encourager la corruption : un électeur pourrait en effet présenter cette preuve à un candidat qui le rémunérerait pour avoir “bien” voté.

En France, pour s’assurer que les machines à voter fonctionnent bien, les autorités doivent se contenter d’audits, déplore Pierrick Gaudry. *« Les systèmes sont audités, mais auditer à la fois le matériel et le logiciel, c’est vraiment un travail de fou, relève le spécialiste du vote informatique. En plus, c’est extrêmement difficile d’être*

sûr, le jour J que, c'est bien ce matériel-là et ce logiciel-là qui tournent. »

Comme nombre de ses collègues, le scientifique milite pour que les spécifications des machines de vote soient rendues publiques par leurs fabricants. *“Plus on a de spécifications, plus on a de garanties”*, souligne-t-il, s'appuyant sur [un avis de la Cnil](#) rendu en 2019. Pour le moment, les données techniques sont jalousement gardées par les industriels, *“américain, espagnol et néerlandais”*, qui produisent les appareils employés en France, indique Chantal Enguehard. *“Actuellement, on a juste : ‘N'ayez pas peur, quelqu'un a vérifié, il n'y a pas de bug.’ C'est vraiment dur à accepter”*, regrette Pierrick Gaudry.

Avec les machines à voter, “vous avez à la fois le risque de fraude, qui jette un doute, et l'absence de vérification directe, qui empêche de lever le doute”, résume Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas. *“Le citoyen n'a pas les moyens de vérifier le résultat de son vote”*, pointe le juriste. Il rappelle que c'est justement l'argument de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe (Allemagne) pour décider d'interrompre toutes les expérimentations de vote électronique outre-Rhin en 2009.

Conclusion

On le voit, les machines à voter sont la porte ouverte à toutes les magouilles électorales. Si **le vote électronique est interdit en Allemagne**, ce n'est pas un hasard.

On a bien vu aux Etats-Unis l'acharnement des mondialistes pour écarter Trump. Des milliers de témoignages irréfutables, des vidéos accablantes, ont démontré la fraude. Mais le vampire mondialiste a violé toutes les règles de justice et de démocratie pour imposer sa dictature.

Le monde politique est un univers sans pitié et de plus en plus sans foi ni loi.

Un monde où on ne partage pas. Eric Zemmour doit être conscient de ces menaces, inéligibilité et fraude, que ses adversaires vont essayer d'utiliser. Il n'y plus de morale en politique.

En Amérique, la plus grande démocratie du monde, le peuple avait choisi Trump, il a eu Biden.

Pour les mondialistes, un Zemmour qui veut gouverner pour le peuple et par le peuple, c'est l'homme à abattre.

Et l'alibi pour imposer le vote par correspondance et les machines à voter, ce sera le Covid et le passe sanitaire.

Cela dit, gardons espoir, car contrairement à ses adversaires, Eric Zemmour allie COURAGE ET INTELLIGENCE. Ce sera donc plus difficile de l'abattre !

<https://ripostelaique.com/macron-veut-nous-voler-lelection-2022-avec-ses-machines-a-voter.html>